

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

1. Conventions de mise à disposition de salles entre la commune de Boisseuil et Madame Lavauzelle, kinésologue.

Madame Virginie Lavauzelle, kinésologue, recherche un espace à louer pour exercer son activité et accueillir ses patients.

Elle pourrait s'installer dans la maison « Nicolas » de la commune de Boisseuil située au 3 impasse du Presbytère qui est en cours de rénovation pour accueillir ce type d'activité. Souhaitant intégrer les locaux dès le 1^{er} mars et la fin des travaux étant estimée pour fin mars, Madame Virginie Lavauzelle, s'installera dans un premier temps dans la salle des « Bessières » située au 1^{er} étage du Presbytère de la commune.

Une convention de mise à disposition de la salle des « Bessières » à titre gracieux pourrait être signée pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} mars et une seconde convention de mise à disposition pour une salle à la maison « Nicolas » serait signée à la fin des travaux pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement d'un an avec un loyer mensuel de 300 €, charges comprises, avec 15 jours de gratuité à son arrivée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer les deux conventions de mise à disposition concernant le Presbytère et la maison « Nicolas » de la commune de Boisseuil avec Madame Virginie Lavauzelle ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

